

Sur les traces de l'Abbaye de Maroilles



Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Ce circuit vous emmène dans Maroilles sur les traces de l'abbaye disparue. L'application pédagogique et ludique Baladavesnois vous délivre des informations complètes pour comprendre l'histoire et découvrir les vestiges encore visibles.

Durée	1h 10	Difficulté	Facile
Distance	3,72 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	44 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	36 m	Commune	Maroilles (59550)
Point haut	176 m	Région	Avesnois
Point bas	136 m		



Trace n° 1454253



Description

Garez-vous sur le parking de la cour de l'abbaye.

(D/A) À partir de la cour de l'abbaye, empruntez l'escalier qui conduit au moulin et passez le pont pour découvrir l'édifice de plus près. Faites demi-tour et retournez ensuite dans la cour de l'abbaye par le même chemin et dirigez vous vers le quartier des hôtes. Vous êtes dans l'ancienne cour de l'abbaye. On a du mal à imaginer le trafic incessant qui y régnait avant 1789. Tout cela fut brutalement arrêté par le "vacarme de Maroilles", mais surtout par la Révolution Française, suite à laquelle tous les religieux furent expulsés et les biens de l'église vendus. Cet immense bâtiment à l'Ouest de la cour a été épargné de justesse, non pas des ardeurs révolutionnaires, mais des intempéries. C'est en effet en 1980 qu'oubliant le symbole représenté par cette grange, les Maroillais décidèrent de la préserver. C'est devenu aujourd'hui la Maison du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Sortez ensuite de la cour de l'abbaye en direction du village, traversez la Grand'Rue et dirigez-vous vers la mairie (pierre à admirer sur le pignon droit). La communauté civile de [Maroilles](#) disposait d'une charte qui lui garantissait en principe des droits civiques. En fait, elle restait dans l'ombre de l'abbaye, dont elle était très dépendante. Ainsi le maire (bailli) était nommé par les évêques-abbés.

Dos à ce pignon droit de la mairie, traversez la Rue du Lieutenant et empruntez la Ruelle Abocq. Tournez ensuite à la 1ère ruelle à droite. Arrivé à nouveau sur la Grande Rue, découvrez l'église, Dos à l'église, reprenez à droite vers la Rue des Juifs, direction [Le Quesnoy](#).

(1) Atteignez la Fontaine Saint-Humbert (guérit de la rage et des piqûres. Continuez Rue des Juifs sur quelques mètres et tournez à droite Rue des Haies.

Prenez la 1ère à droite le sentier aménagé pour les vélos et les piétons vers le Parcours des sens; Tournez à droite.

(2) Arrivé à la Grand Rue, tournez à droite, et dirigez-vous vers le colombier que vous apercevez de loin.

(3) Empruntez le passage piétons pour traverser et passer sur la gauche de la place verte.

Allez jusqu'au kiosque à musique, passez sous l'arc de triomphe et poursuivez la rue en face vers la chapelle Deulin. Prenez le Chemin de la Petite Marlière à gauche de celle-ci.

(4) Au bout de la route goudronnée, poursuivez sur le chemin sur 20m environ, puis entrez dans la pâture à droite par le portillon en bois et approchez-vous de l'étang.

Contournez l'étang par la droite et sortez de la pâture. Remontez la rue jusqu'à l'église. Descendez la Grande Rue à gauche puis rejoignez la cour de l'abbaye et la Maison du Parc naturel régional de l'Avesnois (D/A).

Informations pratiques

Circuit non balisé.

Points de passages

- D/A Parking de la cour de l'abbaye**
N 50.13291° / E 3.758847° - alt. 140 m - km 0
- 1 Fontaine Saint-Humbert**
N 50.137811° / E 3.763593° - alt. 157 m - km 1.04
- 2 Grand Rue**
N 50.137433° / E 3.772831° - alt. 176 m - km 1.86
- 3 Le Colombier**
N 50.134889° / E 3.765696° - alt. 160 m - km 2.5
- 4 Bifurcation à droite vers l'étang**
N 50.131684° / E 3.763977° - alt. 141 m - km 3
- D/A Parking de la cour de l'abbaye**
N 50.132918° / E 3.758864° - alt. 140 m - km 3.72

Pour obtenir des informations, téléchargez l'application Baladavesnois avant de partir

<https://www.parc-naturel-avesnois.fr/blo...>

Une fois installée, celle-ci fonctionne sans connexion.

A proximité

Café Rando Nord

Les caves de l'abbaye à Maroilles

<http://www.tourisme-avesnois.com/sejour...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-traces-de-l-abbaye-de-maroilles/>

En savoir plus :

Email : annie.trocin.pnra@gmail.com

The map displays the village of Heilpelt, France, with a red route marked by four numbered stops (1, 2, 3, 4) and a green DA (Départemental) road. The route starts at stop 1, goes to stop 2, then to stop 3, and finally to stop 4. The map includes the Heilpelt Mine, the Heilpelt River, and various local landmarks like the 'Résidence la Colombe' and 'Jardin de Saint-Pierre'. A scale bar indicates 250m and a north arrow is present.

Copie, vente et diffusion interdites - WTMFphfe

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

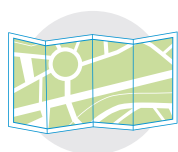
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



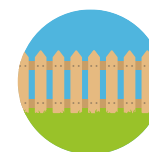
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



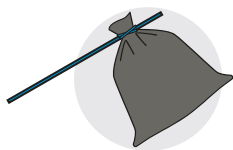
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.